

# <u>BULLETIN D'ADHESION</u> <u>Saison 2025-2026</u>

Club:	

N° Licence: Dans le cas du renouvellement de votre adhésion, ne remplir que votre numéro de licence, nom et prénom, sauf si vous avez des modifications

Les informations relatives aux parents des licenciés nés à l'étranger sont obligatoires dans le cadre du contrôle de l'honorabilité pour toutes celles et ceux qui occupent des fonctions (dirigeants, encadrants, arbitres).

	ée marquée d'une * est une dé er par le licencié	claration volontaire de la part d	du licenc	cié/e, elle n'e	st pas obligatoir	e ; to <mark>utes</mark> les autres do	onnées, sont	
dentité	er par le licericie			Ī				
Civilité :			Nationalité :					
NOM d'usage :				☐ Française				
NOM de naissance :			☐ Étrangère (Précisez) :					
Prénom :			Responsable légal si mineur(e) :					
Date de naissance :			Nom:					
CP de naissance :			Prénom :					
Pays de naissance si né(e) à l'étranger :			⊠: ☎:					
Département de naissance :			Si né(e) à l'étranger :					
Commune de naissance :			NOM de la mère :					
Adresse :				Prénom de la mère :				
Code postal :			NOM du père :					
Ville :				Prénom du père :				
Mobile:								
⊠ Courriel :				Etes-vous en situation de handicap* :				
						·		
pe de licence	s / Catégories d'âges	3						
	Adhérent(e) né(e)		Catég	Catégories d'âges		Age en 2026		
Adultes	,		` '	(S3) Senior3		60 ans et plus		
	Entre le 01.01.1967 et le 31.12.1986 Entre le 01.01.1987 et le 31.12.2005		(S2) Senior2 (S1) Senior1		40 à 59 ans			
Jeunes Entre le 01.01.2006 et l Entre le 01.01.2009 et l		I.12.2008 U		U 21 U 18		21 à 39 ans		
						18 à 20 ans 15 à 17 ans		
	Entre le 01.01.2012 et le 31.12.2013		U 15		13 à 14 ans			
Dougoine	Entre le 01.01.2014 et le 31.12.2015		U 13			11 à 12 ans		
Poussins	Après le 01.01.2016		U 11			10 ans et moins		
21 ans	et plus en 2026	- de 21 ans en 2	2026		<u> </u>	Licences conve <mark>ntion</mark>		
Adulte pratique en compétition Adulte pratique en club Adulte sans pratique		☐ Jeunes (U13 à U21) ☐ Poussins (U11)		Convention FI		SU N° :		
						NSS N° :		
					Convention FFSA N°:			
Assurance								
L'assurance en respo	onsabilité civile est incluse dans	s la licence fédérale et ce pour	toutes l	es offres de l	licences dans le	cadre du contrat Maif	N°4228719N	
Vous avez la possibi	lité de souscrire à une assurar	nce individuelle (article L321-6						
,	nte <b>dont vous devez prendre</b> e ais avoir reçu la notice jointe, et		aranties	complémen	taires proposée	s par la FETA		
	s à l'assurance individuelle acc			Complemen	tailes proposee.	s par la TTTA.		
	de souscrire à l'individuelle acc dans la pratique du tir à l'arc.	ident de la FFTA et dans ce ca	is je rend	once à toute	indemnisation p	ar l'as <mark>su</mark> reur de la féde	ération en cas	
anté	p que un un un uno.							
	ais avoir rempli le questionnaire	e de santé						
J'ai répond	du NON à toutes les questions,	je n'ai donc pas de certificat m	U					
Je fournis	un certificat médical de non co	ntre-indication à la pratique sp	ortive du	tir à l'arc y c	compris en c <mark>om</mark> p	petition.		
Personnes à joindre	en cas de besoin (renseigneme	ent obligatoire pour les mineurs	s):					
Nom Prénom Te			Télé	phone	Re	Responsable légal		

CONTRÔLE ANTIDOPAGE: Considérant le Code du sport - Titre III: Santé des sportifs et lutte contre le dopage, — Article L232-10-3: « Il est interdit à toute personne de s'opposer par quelque moyen que ce soit aux mesures de contrôle prévues par le présent titre. » — Article L232-12: « Les opérations de contrôle sont diligentées par le directeur du département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage. Les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 ayant la qualité de médecin peuvent procéder à des examens médicaux cliniques et à des prélèvements biologiques destinés à mettre en évidence l'utilisation de procédés prohibés ou à déceler la présence dans l'organisme de substances interdites. Les personnes agréées par l'agence et assermentées peuvent également procéder à ces prélèvements biologiques. Seules les personnes mentionnées à l'article L. 232-11 et qui y sont autorisées par le code de la santé publique peuvent procéder à des prélèvements sanguins. »

# Communication et informatique

Le licencié est informé qu'il recevra des informations liées à son adhésion et au fonctionnement de la fédération et/ou de ses instances déconcentrées, notamment sous la forme de mailing.

Le licencié peut se désabonner à tout moment de la liste de diffusion de la newsletter fédérale.

La FFTA peut inclure dans ces mailings des communications commerciales telles que des offres privilégiées et sélectionnées par la fédération.

J'accepte de voir les contenus publicitaires intégrés aux newsletters fédérales par l'utilisation de mes données personnelles.

**NOUVEAU** - La souscription ou le renouvellement de votre licence entraîne l'activation gratuite de votre compte Ma Petite Sponso, programme d'avantages licenciés des fédérations membres du Comité National Olympique et Sportif Français (CNOSF). Il vous permet d'économiser et de soutenir votre club en même temps. C'est simple pour vous, et précieux pour le club. Pour en savoir plus, rendez-vous sur <a href="https://www.mapetitesponso.fr/federations/tir-a-larc">https://www.mapetitesponso.fr/federations/tir-a-larc</a>. En activant votre compte, vous acceptez les CGU et vous pourrez accéder à la Politique de protection de vos données personnelles et supprimer votre compte à tout moment.

Cochez si vous souhaitez vous opposer à l'activation de votre compte.

# **MAJEURS**

Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion du tir à l'arc, le/la licencié(e) reconnaît que la FFTA, ses instances déconcentrées ainsi que son club peuvent procéder à des captations d'images et de voix, et utiliser ou diffuser ces enregistrements à des fins de promotion du tir à l'arc, sur tout type de support de communication, quels qu'ils soient, à titre gratuit et pour le monde entier.

#### **MINEURS**

Dans le cadre de l'exécution de la présente prise de licence et pour la promotion du tir à l'arc, le/la licencié(e) mineur(e) reconnaît, sous réserve du consentement de son ou ses représentants légaux, que la FFTA, ses instances déconcentrées ainsi que son club peuvent procéder à des captations d'images et de voix, et utiliser ou diffuser ces enregistrements à des fins de promotion du tir à l'arc, sur tout type de support de communication, quels qu'ils soient, à titre gratuit et pour le monde entier.

**J'autorise** la captation et l'utilisation de l'image et de la voix du mineur à des fins de promotion du tir à l'arc, par la FFTA, ses instances déconcentrées et son club, sur tous supports et pour le monde entier.

Je refuse la captation et l'utilisation de l'image et de la voix du mineur à des fins de promotion du tir à l'arc, par la FFTA, ses instances déconcentrées et son club, sur tous supports et pour le monde entier

Conformément à la législation en vigueur relative à la protection des données personnelles et au respect du droit à l'image, toute personne dont l'image ou la voix aurait été captée et diffusée dans ce cadre dispose du droit de demander le retrait de ladite image ou de ladite voix. Cette demande doit être adressée directement à l'auteur de la diffusion, accompagnée d'un justificatif d'identité. En cas de refus de retrait ou d'anonymisation de l'image, la personne concernée peut saisir la juridiction compétente afin d'obtenir le retrait. Elle dispose, à cet effet, d'un délai de trois ans à compter de la date de diffusion de l'image.

Les données à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique auprès de la FFTA, responsable du traitement, pour l'enregistrement de la licence et les activités fédérales. Elles sont destinées à la FFTA, aux membres affiliés ou de droit de la FFTA. La base légale de ce traitement est l'exercice d'une mission de service public et votre consentement. Elles sont conservées pendant toute la durée de validité de la licence FFTA. Elles seront placées en base intermédiaire à partir de trois ans et anonymisées à partir de dix ans à compter de la fin de validité de ladite licence. Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement des données vous concernant. Ces droits peuvent être exercés en vous adressant directement à la FFTA soit par voie postale (12 place Georges Pompidou - 93160 – Noisy-le-Grand) ou à l'adresse support.informatique@ffta.fr. Si vous estimez, après

#### Engagement de l'adhérent

En adhérant à la FFTA, l'archer s'engage :

- o à respecter les statuts et règlements de la fédération, de ses instances déconcentrées et de son club ;
- à respecter les autres licenciés, dirigeants, officiels, bénévoles et professionnels concourant au bon déroulement de la pratique ;

nous avoir contacté que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

o à respecter la charte éthique et déontologique de la FFTA ;

# Honorabilité

# Information spécifique à l'attention des licenciés entraineurs, bénévoles dirigeants et arbitres :

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif (entraîneur, moniteur, coach, bénévole ou rémunéré) et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (membre comité directeur) et/ou d'officiel technique au sens des articles L.212-1 et L 322-1 du code du sport. A ce titre, si je réponds à l'un de ces cas, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFTA aux services de l'état afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué.

#### J'ai compris et j'accepte ce contrôle

En cas de refus, vous ne pouvez plus et vous ne devez plus exercer les missions listées ci-dessus.

Nom du signataire (ou responsable légal)

Date

Signature (obligatoire)